



# Charbon mensuel 2003

Confidentiel une fois rempli

Renseignements recueillis en vertu de la Loi sur la statistique, Lois révisées du Canada 1985, chapitre S19.

**En vertu de cette loi, il est obligatoire de remplir le présent questionnaire.**

If you prefer this questionnaire in English, please check here

Mois

Corriger l'information pré-imprimée si nécessaire.

### BUT DE L'ENQUÊTE

Cette enquête a pour but de recueillir de l'information sur la disponibilité et l'écoulement d'énergie au Canada. Cette information est un indicateur important de la performance économique canadienne et tous les paliers de gouvernement s'en servent pour établir des politiques énergétiques éclairées. Les organismes gouvernementaux l'utilisent également pour s'acquitter de leurs responsabilités de réglementation des services publics. Le secteur privé utilise aussi cette information dans le cadre de son processus décisionnel.

### CONFIDENTIALITÉ

La loi interdit à Statistique Canada de publier des statistiques recueillies au cours de cette enquête qui permettraient d'identifier une entreprise sans que celle-ci en ait donné l'autorisation par écrit au préalable. Les données déclarées resteront confidentielles, serviront exclusivement à des fins statistiques et seront publiées uniquement sous forme agrégée. Les dispositions de la Loi sur la statistique qui traitent de la confidentialité ne sont modifiées d'aucune façon par la Loi sur l'accès à l'information ou toute autre loi.

### ENTENTES DE PARTAGE DE DONNÉES

Afin d'alléger le fardeau des répondants et d'assurer l'uniformité des statistiques, Statistique Canada a conclu des ententes avec divers organismes et ministères en vue de recueillir et de partager avec eux des données de cette enquête. Les informations provenant de cette enquête sur les répondants individuels ne peuvent en aucun cas être divulguées par les organismes ayant contracté des ententes avec Statistique Canada.

Des ententes ont été conclues en vertu de l'article 11 de la Loi sur la statistique en vue de partager des données avec les organismes statistiques de la Nouvelle-Écosse, de la Saskatchewan et de l'Alberta concernant les établissements situés ou ayant des activités dans leurs provinces respectives. Ces organismes statistiques provinciaux ont été créés en vertu d'une loi provinciale qui les autorisent à recueillir eux-mêmes ce genre de données ou à les recueillir en collaboration avec Statistique Canada. La loi provinciale dans ces trois provinces procure également aux répondants la même protection en matière de confidentialité que la Loi sur la statistique fédérale et prévoit des sanctions similaires en cas de divulgation de données confidentielles.

En vertu de l'article 12 de la loi sur la statistique, il existe des ententes avec le Ministry of Energy and Mines de la Colombie-Britannique, l'Alberta Energy and Utilities Board et le Saskatchewan Industry and Resources concernant les établissements situés ou ayant des activités dans leurs provinces respectives. De plus une entente existe aussi avec Ressources naturelles Canada.

Les ententes conclues en vertu de l'article 12 ne s'appliqueront pas à votre déclaration si un agent de votre entreprise signifie par écrit son opposition au Statisticien en chef et qu'il envoie la lettre à la Division de la fabrication, de la construction et de l'énergie de Statistique Canada avec son questionnaire rempli. Prière de prendre note qu'il n'y a pas de droit de refus concernant les ententes de partage de données avec l'Alberta Energy and Utilities Board et le Saskatchewan Industry and Resources. En Alberta, les données sont recueillies en vertu de la Loi sur la statistique et au nom de l'Office sous l'autorité de l'Acte de conservation et réglementation du charbon et l'Acte de conservation et réglementation du pétrole et du gaz. En Saskatchewan, les données sont recueillies en vertu de la Loi sur la statistique et au nom du Département sous l'autorité de la Loi sur la conservation et réglementation du pétrole et du gaz de la Saskatchewan, 1985, et de la Loi sur les ressources minérales de la Saskatchewan.

### INSTRUCTIONS

- Si vous n'avez pas produit, utilisé ou envoyé du charbon pendant le mois veuillez cocher  et renvoyer le questionnaire.
- Veuillez envoyer ce rapport à Statistique Canada, et une copie à l'agence appropriée au plus tard le **VINGHTIÈME JOUR** qui suit le mois observé.

### Divulgaration des renseignements transmis par télécopieur ou autres modes électroniques

Statistique Canada tient à vous avertir que la transmission des renseignements par télécopieur ou autres modes électroniques peut poser un risque de divulgation. Toutefois, dès la réception de votre document, Statistique Canada offrira le niveau de protection garanti pour tous les renseignements recueillis aux termes de la *Loi sur la statistique*.

### ATTESTATION

Je certifie que les renseignements fournis sont, autant que je le sache, complets et exacts.

Signature \_\_\_\_\_

Nom du signataire (en lettres moulées s.v.p.)		Fonction officielle du signataire	Date
Pour plus de renseignements contacter	Télécopieur	Téléphone	Poste
<p style="text-align: center;"> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> - <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> </p>			
Adresse électronique			



Nota: Prière d'indiquer les chiffres au dollar et à la tonne le plus près, et de ne pas répéter la même donnée. Estimer au besoin.	Réservé à Statistique Canada	CHARBON BRUT		Réservé à Statistique Canada
		Tonnes métriques	Valeur \$	
Production souterraine brute .....	1.1		XXX	XX
Production brute en surface .....	1.2		XXX	XX
Envoyé aux haldes de rebuts .....	1.3		XXX	XX
Charbon récupéré des haldes de rebuts, des résidus, etc. ....	1.4		XXX	XX
Production nette totale (1.1 + 1.2 - 1.3 + 1.4) .....	1.5		XXX	XX
À l'usine de traitement de la mine .....	1.6		XXX	3.1
Pertes .....	XX	XXX	XXX	3.3
Production à l'usine de traitement (3.1 - 3.3) .....	XX	XXX	XXX	3.4
Brut/stocks à l'usine de traitement – fin du mois précédent .....	1.8		XXX	3.5
– fin du présent mois .....	1.9		XXX	3.6
Rectifications (préciser la cause) / Reçu ou livré à d'autres producteurs (spécifier) .....	1.10		XXX	3.7
Production commerciale (brut = 1.5 - 1.6 + 1.8 - 1.9 ± 1.10) (lavé = 3.4 + 3.5 - 3.6 ± 3.7) .....	1.11		XXX	3.8
<b>Utilisation</b>				
Dans la province				
Centrales d'énergie électrique .....	2.1			4.1
Consommateurs industriels .....	2.2			4.2
Usines de coke (y compris de carbonisation) .....	2.3			4.3
Consommation résidentielle (y compris par les salariés) .....	2.4			4.4
Utilisé dans l'entreprise (chaudière, etc.) .....	2.5			4.5
Autres (préciser) .....	2.6			4.6
Utilisation totale dans la province (brut = 2.1 à 2.6) (lavé = 4.1 à 4.6) .....	2.7			4.7
Autres provinces (préciser) .....	2.			4.
.....	2.			4.
À un port d'expédition – Atlantique ou Lac Supérieur .....	2.19			4.19
– Pacifique .....	2.20			4.20
Aux États-Unis par route ou par rail .....	2.21			4.21
Utilisation totale à partir de la mine (brut = 2.1 à 2.21) (lavé = 4.1 à 4.21) .....	2.22			4.22
<b>Atlantique ou Lac Supérieur</b>				
Stocks au port à la fin du mois précédent .....	2.23		XXX	4.23
Stocks au port à la fin du présent mois .....	2.24		XXX	4.24
Livraisons à partir du port (préciser) .....	2.25			4.25
.....	2.25			4.25
Rectifications (préciser la cause) / Reçu ou livré à d'autres producteurs (brut = 2.19 + 2.23 - 2.24 - 2.25) (lavé = 4.19 + 4.23 - 4.24 - 4.25) .....	2.26		XXX	4.26
<b>Pacifique</b>				
Stocks au port à la fin du mois précédent (spécifier le port) .....	2.27		XXX	4.27
" " " " présent mois .....	2.28		XXX	4.28
Livraisons à partir du port – Japon .....	2.29.559			4.29.559
Livraisons à partir du port – Autre (préciser) .....	2.29.			4.29.
.....	2.29.			4.29.
.....	2.29.			4.29.
.....	2.29.			4.29.
.....	2.29.			4.29.
.....	2.29.			4.29.
.....	2.29.			4.29.
.....	2.29.			4.29.
.....	2.29.			4.29.
.....	2.29.			4.29.
.....	2.29.			4.29.
.....	2.29.			4.29.
.....	2.29.			4.29.
.....	2.29.			4.29.
.....	2.29.			4.29.
Livraison du port aux clients de la Colombie-Britannique .....	2.38			4.38
Autres rectifications (préciser la cause) / Reçu ou livré à d'autres producteurs (spécifier) (brut = 2.20 + 2.27 - 2.28 - 2.29 - 2.38) (lavé = 4.20 + 4.27 - 4.28 - 4.29 - 4.38) .....	2.30		XXX	4.30

Nota: a) Les valeurs à la mine ou à l'usine de traitement devraient être F.O.B. et NE DEVRAIENT PAS inclure les frais de transport vers l'extérieur.  
 b) Les livraisons au port devraient être F.O.B. et inclure les frais de chargement et de manutention mais NE DEVRAIENT PAS inclure les frais de transport vers l'extérieur.  
 c) La valeur des livraisons au port (ligne 1.19, 1.20, 2.19, 2.20) devrait refléter la vraie valeur du marché. Alors une valeur basée sur une estimation de la valeur des ventes au port moins les coûts de transport de la mine serait appréciée.

